

**MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 048/11/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Vu la détérioration du chemin de Saint-Clair aggravé par la réalisation de 32 logements sociaux livrés en 2022 et les difficultés de circulation sur cet axe ;

Considérant que le Département du Var propose un dispositif d'aide aux communes pour leurs projets structurants ;

Considérant qu'il convient de procéder à la réfection de la chaussée et à son élargissement ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant de 40.000 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux.....	87.770,00 €	Subvention Conseil Départemental.....	40.000,00 €
		Fonds propres.....	47.770,00 €
TOTAL HT :	87.770,00 €	TOTAL HT :	87.770,00 €

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 27 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB